

Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale :

**Mobilisation du Jeudi 26 janvier 2006 devant le Rectorat de VERSAILLES
Synthèse de l'audience**

Depuis la crise de 2004 et malgré le plan de reprise impulsé par le Ministère de l'Education Nationale, la situation de la Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale est très préoccupante : crédits alloués aux actions en très nette diminution (diminution des semaines de cours et ouverture tardive des actions, diminution du nombre d'actions et actions supprimées, heures de coordination des intervenants non rémunérées, frais de fonctionnement en baisse, nombre d'établissements réalisateurs à la baisse, effectif des élèves en hausse), dégradation des conditions de travail des enseignants-coordonateurs (heures supplémentaires non rémunérées, surcharge de travail administratif, multiplication des missions, manque de moyens matériels, confrontation à des situations sur le terrain de plus en plus complexes, non remplacement des départs volontaires), absence de plan de titularisation pour les enseignants-coordonateurs contractuels.

Face à cette crise qui ne cesse de s'accroître, une mobilisation nationale des personnels de la MGIEN a été décidée. La date du jeudi 26 janvier 2006 a été arrêtée.

Dans de nombreuses Académies, des mobilisations ont été organisées devant les Rectorats avec audiences et Assemblées Générales. Des articles ont paru dans la presse locale.

Dans l'Académie de VERSAILLES, une vingtaine de personnes était présente devant le Rectorat à 15 heures. Un article daté du 26 janvier 2006 est paru dans la presse locale et diffusé aux manifestants.

Une Intersyndicale est constituée dans l'Académie de VERSAILLES depuis 2004 (SNCA e.i.L, UNSEN-CGT, FSU, SUD EDUCATION et SGEN-CFDT) : l'Intersyndicale a lancé un appel à la mobilisation, une plate-forme revendicative et une pétition. Chaque organisation syndicale a fait une demande d'audience au Recteur.

Cette mobilisation, qui devait constituer « Un temps fort », est une réussite : elle a permis de rompre avec 5 longs mois de silence de l'Administration, malgré de nombreuses demandes d'audience au Recteur de certaines organisations syndicales et d'interventions directes auprès du Service Académique d'Information et d'Orientation depuis la fin de l'année scolaire 2004 - 2005.

Les représentants syndicaux (SNCA e.i.L : Françoise ROCHE et Samuel PANOUILLOT, UNSEN-CGT : Alain VRIGNAUD et Messaoud TITOUS, FSU : Robert RIQUOIS, SUD EDUCATION : Yannick LESNE, SGEN-CFDT : Isabelle CESARD-FARAIN) ont été reçus durant deux heures par M.CASTELLET, Chef des Services Académiques d'Information et d'Orientation (CSAIO). Les demandes d'audience des organisations syndicales ont donc été satisfaites. L'Intersyndicale s'est fait l'écho, tout au long de cette audience, des inquiétudes, des réalités quotidiennes et des revendications des personnels de terrain. Elle a déploré le silence de l'Administration durant 5 mois. Le CSAIO a invoqué, pour justifier ce silence, le travail demandé au SAIO pour l'Inspection du Fonds Social Européen.

Les déclarations très préoccupantes du CSAIO

- **Confirmation que l'Etat doit rembourser 55 millions d'euros au Fonds Social Européen** (25 à 27 millions pourraient être justifiés). Le CSAIO précise que l'Académie de VERSAILLES est en mesure de justifier 6 millions 700000 euros depuis l'année 2000
- **Le Fonds Social Européen pourrait engager des actions de contrôle supplémentaires**
- **Pour l'année 2004, le Rectorat n'a pas reçu toutes les sommes du Fonds Social Européen et aucune somme n'est parvenue pour l'année 2005**
- **Sur la Loi Organique des Lois de Finance (LOLF)** en vigueur depuis le 01 janvier 2006 : le Ministère de l'Education Nationale donne des objectifs au Recteur en matière d'insertion (ligne « Aide à l'insertion ») qui peut définir les moyens d'atteindre ces objectifs (en confiant essentiellement ce rôle à la MGIEN ou non). Le CSAIO précise que le Recteur de l'Académie de VERSAILLES est attaché à la MGIEN et qu'il a décidé que le Rectorat paierait en 2006 - 2007 les « charges sociales » des traitements des enseignants-coordonateurs titulaires (23,5 postes).
- **Sur le réemploi des enseignants-coordonateurs contractuels** (22 postes) en septembre 2006, le CSAIO a répondu que ces postes seraient garantis sans préciser si ce seront les personnels actuellement en poste qui seront reconduits dans leurs fonctions. La vigilance doit être forte.
- **Sur les financements** : le CSAIO évoque le « même fonctionnement » en 2006 - 2007. Cette annonce est très inquiétante car les restrictions budgétaires drastiques connues depuis la rentrée scolaire 2004 - 2005 ont de graves conséquences sur le plan pédagogique et sur le plan humain. Le budget de fonctionnement est amputé de 20 %, soit 80000 euros

- Le CSAIO évoque la possibilité de déplacer des enseignants-coordonateurs contractuels à la rentrée 2006 (revoir la répartition des enseignants-coordonateurs), il utilise le terme de « transaction » : l'Intersyndicale rejette cette pratique arbitraire qui ne ferait qu'affaiblir encore plus la MGIEN
- Sur la plate-forme d'accueil : le CSAIO parle d'un « bilan positif pour les partenaires », il précise qu'il attend encore des bilans. L'Intersyndicale, qui avait dès mai 2005 refusé cette action pour les raisons qui seront constatées sur le terrain quelques mois plus tard, souligne à nouveau que cette action est une troisième action pour l'enseignant-coordonateur, qu'elle a entravé la mise en place des actions longues, qu'elle a constitué une surcharge de travail administratif (fiche action et appel à projet), que les responsabilités ont été mal définies, qu'aucun moyen n'a été attribué pour cette action et que, malgré les bonnes volontés des personnels sur le terrain, les objectifs n'ont pas été atteints parce qu'irréalistes (notamment proposer un panel de solutions aux jeunes)

Les assurances qu'a obtenues l'Intersyndicale et les revendications développées (sur la base de la plate-forme revendicative commune)

- **Réactivation du Groupe de Travail Intersyndical** impulsé en 2004 - 2005 (réunion le 23 février 2006)
- **Reconduction des acquis obtenus depuis 2002 : Indemnité de Sujétions Spéciales ZEP** compensées sous forme d'HSE (l'Intersyndicale demande qu'un courrier soit adressé à chaque enseignant-coordonateur, demande qui reçoit un avis favorable du CSAIO), **ISOE part Fixe complète** pour les enseignants-coordonateurs titulaires (une moitié est compensée sous forme d'HSE)
- **Projet de mise en place d'une Commission Paritaire des non titulaires et de prise en compte dans les Commissions existantes des carrières des enseignants-coordonateurs titulaires**
- **Clarification de l'évaluation de tous les enseignants-coordonateurs** : cette évaluation revient exclusivement aux chefs d'Etablissements réalisateurs
- **Application de la Circulaire Ministérielle du 01 décembre 2005 sur la mise en place des Contrats à Durée Indéterminée** : le CSAIO s'engage à appliquer cette Circulaire en concertation avec les organisations syndicales (le CSAIO attend une autre Circulaire qui devrait être transmise par la Direction de l'Enseignement Scolaire du Ministère)
- **L'Intersyndicale demande la titularisation des enseignants-coordonateurs contractuels**, même si cette question n'est pas du ressort du rectorat de VERSAILLES
- **L'Intersyndicale demande que l'ISOE Part Modulable (Indemnité du Professeur Principal) soit versée à tous les enseignants-coordonateurs :**

le CSAIO répond que cette revendication ne peut être satisfaite dans le contexte financier actuel

- L'Intersyndicale demande que les ordres de mission permanents 2005 - 2006 (autorisation de se déplacer) soient envoyés aux enseignants-coordonateurs
- L'Intersyndicale évoque les difficultés à l'impulsion des actions pour constituer les équipes pédagogiques et le problème des heures de coordination des intervenants non rémunérées
- **L'Intersyndicale demande un effectif maximum de 15 élèves par action** (il est constaté depuis l'année 2004 - 2005 une hausse des effectifs). Le CSAIO est favorable à ce que cette question soit débattue en Groupe de Travail Intersyndical
- L'Intersyndicale demande que les élèves inscrits dans les actions soient comptabilisés dans l'effectif des établissements réalisateurs
- L'Intersyndicale évoque la complexification des situations sociales, familiales, sanitaires des jeunes inscrits dans les actions
- Sur les réunions organisées dans chaque département au mois de mars 2006 : l'Intersyndicale demande qu'une réunion plénière soit organisée, mais le CSAIO parle de « méthode » en évoquant les « particularités » des départements.

Les menaces sur les emplois, sur les conditions de travail et sur la poursuite des activités de la MGIEN sont lourdes. Dans ce contexte, la mobilisation doit s'amplifier et s'inscrire dans la durée.

Vous pouvez nous appeler :

06.81.82.45.15 ou 06.10.64.34.09 (SNCA e.i.L)

ou consulter les Secrétariats Académiques des organisations de l'Intersyndicale (UNSEN-CGT, FSU, SUD EDUCATION, SGEN-CFDT)